

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL****Nombre de conseillers**

• en exercice	10
• présents	7
• votants	8
• absents	3
• exclus	

**Date de convocation :**

12 septembre 2023

**Date d'affichage :**

12 septembre 2023

**Objet**

N° 24/2023  
Élection d'un adjoint  
supplémentaire

De la commune de DROISY

Séance du 18 septembre 2023 à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. RACINEUX Régis

Étaient présents :

**MM. RACINEUX Régis, CHATANAY Cyril, LAFFIN Carole, REY Pierre-Alain, VICTOR Thibault, FORESTIER Nicolas, BALDI Olivier.**

**Absent(s): FORESTIER Jean-Paul, VICTOR Émilie, BERNARDI Jérémy.**

**Pouvoir(s) donné(s) : FORESTIER Jean-Paul à LAFFIN Carole**

Secrétaire de séance :

M. FORESTIER Nicolas

Le Conseil Municipal,

Par délibération n°23/2023 en date du 11 septembre 2023, le Conseil Municipal a décidé de créer un poste d'adjoint supplémentaire portant à deux le nombre des adjoints.

Conformément au Code général des collectivités territoriales, l'élection d'un seul adjoint se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est constitué un bureau électoral composé d'un secrétaire et de deux assesseurs.

Le conseil municipal propose de laisser un délai de quelques minutes pour le dépôt, auprès du 1er adjoint, des candidats aux fonctions d'adjoint au maire.

A l'issue de ce délai, le maire constate la candidature de M. Pierre-Alain REY à la fonction d'adjoint et la met aux voix.

- Élection du 2ème adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 8
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 8
- Majorité absolue : 5

Candidat: M. Pierre-Alain REY

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de:**

**Vu** le résultat du vote;

Déclarer élu M. Pierre-Alain REY ayant obtenu la majorité des voix et de le proclamer 2ème adjoint pour être immédiatement installé.

L'intéressé a déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

AINSI FAIT ET DELIBERE, les jours, mois et an que dessus.

Aux registres sont les signatures.

Le secrétaire de séance:

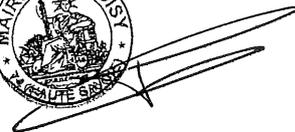


Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture le .

Publié ou notifié le .

Fait à DROISY, le 19 septembre 2023

L'adjoint au Maire



Délibération certifiée exécutoire

Compte tenu de sa télétransmission le : 21/09/2023

Et de sa publication le : 21/09/2023 .

Extrait conforme au registre des délibérations

Fait à Droisy le : 19/09/2023

Le 1<sup>er</sup> adjoint, Régis RACINEUX,  
Pour le maire empêché,  
Par application de l'art. L2122-17 du CGCT